drone-spot

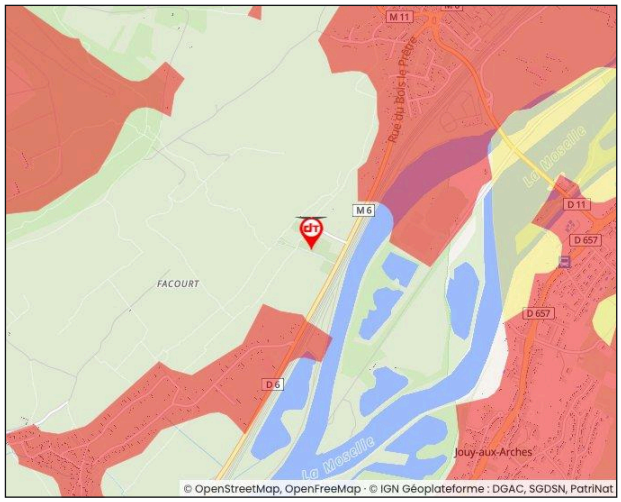
FICHE DE VOL

Générée le 21 novembre 2026

Ancy sur Moselle

Patrimoine · Moselle

Coordonnées GPS	49.06805, 6.06970
Altitude	185 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Hélistation de Technopole 2000 12 km, direction E · spot 35 m plus bas
Référence du spot	306184



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:19	07:55	16:49	17:24	8 h 53	07:55–08:46 · 15:57–16:49
Dim. 22 nov.	07:21	07:56	16:48	17:23	8 h 51	07:56–08:48 · 15:56–16:48
Lun. 23 nov.	07:22	07:58	16:47	17:22	8 h 49	07:58–08:49 · 15:55–16:47

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hélistation de Technopole 2000	Hélistation	12 km, direction E	220 m
Aérodrome de Doncourt Les Conflans	Aérodrome	14 km, direction NO	245 m
Chambley	Aérodrome	15 km, direction O	264 m
Chambley-Bussières Air Base	Aérodrome	15 km, direction O	264 m

Description

Jouy-aux-Arches est traversée par un aqueduc gallo-romain construit à partir du iie siècle. Il servait à alimenter en eau la ville de Metz. « Les bouillons de Gorze » est la source principale d'alimentation. Cette source est aménagée en bassin. Une conduite souterraine large d'environ 1 mètre et longue de 12,7 kilomètres, relie Gorze à une altitude de 206 mètres à Ars-sur-Moselle à une altitude de 197 mètres. Cette partie souterraine de l'ouvrage est visible sur la route départementale de Gorze à Novéant-sur-Moselle. L'aqueduc aérien long de 1,2 kilomètre enjambait la vallée et la Moselle. Au cours du temps, la rivière a emporté la majeure partie du pont-aqueduc. L'ouvrage qui surplombe la ville a été restauré. Les seize arches qui demeurent culminent à une hauteur de 26 mètres. Les piles mesurent 5 mètres à leur base. Cette portion aérienne se termine dans un bassin de 6 mètres de …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=306184

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=49.06805&lon=6.0697
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.